

REGLEMENTATION POMPOM DANCE A THEME SPICE OPEN

Après réflexion interne, une réglementation unique et propre (appuyé sur ce que l'on peut trouver dans le sopens de France) au SPICE OPEN vous est proposé afin de laisser plus de place à la créativité et à vos envies.

1° La danse pompons est une chorégraphie à partir d'un thème précis non-Imposé. (ex : soldat, l'école etc...) où la concordance musique, costume et thème doit être repérée par les juges dès la 1^{ère} note de musique.

2° Les pompons font partie intégrante de la chorégraphie et sont utilisés pour appuyer le thème choisi par exemple par des effets visuels.

3° Le décompte de la chorégraphie commence dès la 1^{ère} note de musique et se termine à la dernière note.

4° Eléments

imposés:

2 vagues

2 passages au sol,

3 Changements de formations.

Occupation totale de l'espace du praticable.

5° Les éléments gymniques sont autorisés (ex : roues, roulades avant, arrière, arabesques, mouvements de souplesses). Attention les éléments avec jetés de corps, inversion et sans pose des mains sont totalement interdits (ex : Flips, salto, etc.)

6° Les portés de danses sont autorisés mais doivent être exécutés en toute sécurité. (Les portés de catégorie cheerleading, stunt etc... sont interdits).

7° Les lâchés de pompons sont autorisés (échanges de pompons etc...). Des pénalités seront appliquées pour chaque chute de pompons.

8° Les accessoires sont autorisés mais ne doivent pas être volumineux. Ils peuvent être utilisés pendant la chorégraphie pour agrémenter l'effet visuel souhaité mais doivent disparaître aussi vite qu'ils apparaissent. Ces objets doivent impérativement être dans la limite du praticable.

9° La pose des pompons au sol ne peut excéder 1x8 temps, au-delà de ce temps Imparti, une pénalité sera appliquée.

10° Tout manquement au présent règlement sera sanctionné.

